



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 21
Absents représentés : 7
Absents non représentés : 1
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 28
Date de convocation : 22 août 2024
Date d'affichage de la convocation : 22 août 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 août 2024

Délibération n° DEL.2024-08-78

Modification des commissions municipales

Le 29 août 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MONDON Josiane à BAUDOUIN Marie-Christine.

Absent non représenté : MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la réorganisation des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que pour faciliter le travail de l'assemblée délibérante, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements au niveau des commissions municipales ayant pour vocation d'étudier notamment les questions soumises au Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de réorganiser les commissions municipales,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** les délibérations n° DEL.2020-06-23, DEL.2020-06-24 et DEL.2021-10-53,
- **FIXE** à 6 le nombre de commissions municipales,
- **CRÉE** les commissions municipales suivantes :
 - Economique, finances, politique contractuelle, personnels, communication et numérique
 - Développement durable, urbanisme, travaux, espaces verts, bâtiments et sécurité
 - Vie associative, activités sportives et démocratie
 - Culture, animations et jumelage
 - Affaires scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse
 - Action sociale, personnes âgées, logements et service aux personnes
- **FIXE** à 4 le nombre minimum de membres pour chaque commission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

LE PAVOUX Éric

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 30 août 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>